

MAIRIE
DE
MONTRÉSOR



MONSIEUR LE MAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTRESOR
A .

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 02 DECEMBRE 2022

Compte rendu.

Nombre de conseillers en exercice : 09.

Présents : 09. Votants : 09.

Le 02 décembre 2022 à 20h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Montrésor, sous la présidence du Maire, Frédéric GAULTIER.

Etaient présents : Mmes PIVET SOUVERIN. M.M. COURATIN GALLAIS GAULTIER LALIEUX POUIT TOURATIER.

M. Gilles MOUSNY, absent, a donné pouvoir à M. Jean – Jacques LALIEUX.

Dates de convocation et d'affichage : 28 novembre 2022.

Mme Sophie SOUVERIN a été nommée secrétaire de séance.

Sauf mention contraire, les délibérations sont prises à l'unanimité des votants.

Points d'information.

- Préparation du Noël des enfants : des chocolats et des chèques cadeaux sont prévus, la déambulation du Père Noël se déroulera le samedi 17 décembre.
- Travaux en cours : démarrage de la pompe à chaleur est prévu fin décembre, le bouchardage aux abords de la collégiale ces prochains jours.
- Organisation d'un moment d'amitié pour les Aînés.

Décisions du Maire.

- Détermination du fermage dû par l'E.A.R.L. Feularde d'un montant de 286, 82 € pour la location en 2022 des terres communales à Montigny.
- Attribution d'une concession familiale au cimetière de la commune pour une durée de 50 ans.
- Fleurissement des abords de la collégiale par l'entreprise Cactus et Agaves pour un montant de 1 031 € H.T.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil municipal du lundi 17 octobre 2022.

Il est approuvé à l'unanimité des votants.

Personnel communal

1. Création d'un emploi d'adjoint administratif contractuel à 30/35 -ème à la Mairie de Montrésor.

Un débat a lieu entre les conseillers sur le nombre d'heures à réserver à ce poste.

Délibération.

Le Conseil municipal décide la création d'un emploi d'adjoint administratif contractuel à 30h/semaine pour la Mairie de Montrésor.

Ont voté pour : Mmes PIVET SOUVERIN. M.M. LALIEUX MOUSNY TOURATIER GALLAIS COURATIN.

Ont voté contre : M.M. GAULTIER POUIT.

2. Proposition d'avenant au contrat d'adjoint administratif pour une mise à disposition de la Mairie de Nouans-les-Fontaines.

Délibération.

Le Conseil municipal approuve la mise à disposition partielle de l'adjointe administrative à la Mairie de Nouans – les – Fontaines.

Ont voté pour : 8.

S'est abstenu : M. POUIT.

Gestion des bâtiments communaux

3. Convention de mise à disposition du local club pour le service jeunesse de la communauté de communes Loches Sud Touraine.

Délibération.

Le Conseil municipal approuve/n'approuve pas la convention de mise à disposition du local club pour le service jeunesse de la communauté de communes Loches Sud Touraine.

4. Mise en concurrence pour le contrat de maintenance du copieur de la Mairie.

La question est reportée à la prochaine réunion de Conseil municipal.

Aménagement urbain

5. Réalisation du pôle d'économie circulaire 32, Grande Rue : approbation de sous – traitants, devis complémentaires, avenants.

Délibération.

Le Conseil municipal approuve le devis de l'entreprise PINXYL d'un montant de 2 353, 20 € TTC avec l'ajout *prévoir une double impression.*

6. Mise en place d'une géothermie sur nappe : approbation de sous – traitants, devis complémentaires, avenants.

Délibération.

GEOOTHERMIE.

Entreprise RIBREAU	Travaux en moins local PAC	- 656, 92 € TTC
Entreprise PINXYL	Intervention complémentaire cantine, salle informatique, entrée et classe	1 813, 20 € TTC
Entreprise BERDOT	Prise triphasé	636 € TTC

Entreprise RIBREAU	Pose de plinthes et coffre cache compteur	976, 60 € TTC
Entreprise HERVE THERMIQUE	Petits travaux complémentaires	617, 60 € TTC
Entreprise DORDOIGNE	Travaux en plus et en moins	492, 31 € TTC

Le Conseil municipal approuve les modifications présentées.

7. Sollicitation du fonds départemental de solidarité rurale 2023.

Le remplacement du système de chauffage actuel à l'ancienne école 51, Grande Rue par une pompe à chaleur est proposé à l'appel à projets du fonds départemental de solidarité rurale 2023. A l'appui de cette démarche, une proposition de PAC d'un montant de 16 497, 41 € HT de l'entreprise JAMIN est présentée.

Délibération.

Le Conseil municipal décide de présenter le projet de PAC à l'ancienne école 51, Grande Rue au fonds départemental de solidarité rurale 2023.

8. Projet de Val Touraine Habitat d'aménagement au Colombier.

M. le Maire informe les conseillers du projet de Val Touraine Habitat de 10 logements individuels avec garage et jardin au Colombier. L'application de la servitude Site Patrimonial Remarquable pourrait être un obstacle, le périmètre étant classé zone de parking.

9. Opération façades.

La SCI C.B. GASTINE a terminé son projet d'opération façades pour un montant de 7 600 €.

Délibération.

Le conseil municipal attribue une subvention de 1 520 € à la SCI GASTINE pour son opération façades.

10. Aménagement du cimetière communal.

L'entreprise FEUGIER préalablement retenue pour l'aménagement d'allées au cimetière avec une prestation à 10 745 € HT présente un devis actualisé à 12 000, 50 € HT, la différence s'expliquant par la hausse du coût des fournitures (calcaire, graviers, géotextile).

Délibération.

Le Conseil municipal retient la nouvelle proposition de l'entreprise FEUGIER pour un montant de 12 000, 50 € HT.

11. Mise en place d'un règlement de cimetière, modification des prix des concessions.

M. le Maire propose un groupe de réflexion pour la réalisation d'un règlement spécifique au cimetière de Montrésor, composé de M.M. POUIT, LALIEUX et MOUSNY.

La Mairie a établi une comparaison entre les prix actuels au cimetière de Montrésor et ceux appliqués dans d'autres communes :

	Montrésor	Genillé	Orbigny	Loches
Concession 30 ans	77 €	240 €	110 €	380 €
Concession 50 ans	152 €	360 €	165 €	530 €
Columbarium 30 ans	610 €	400 €	700 €	780 €
Columbarium 15 ans			350 €	460 €
Cave urne 30 ans		500 €	385 €	780 €

Après échanges au sein du Conseil, les conseillers décident de modifier les tarifs au cimetière communal.

Délibération.

Le Conseil municipal décide la tarification suivante au cimetière :

Case au columbarium : 300 € pour 15 ans.

Concession trentenaire : 150 €.

Concession cinquantenaire : 200 €.

Budget – réalisation des projets communaux d'investissement

12. Délibération budgétaire modificative n°3.

Délibération.

Le Conseil municipal approuve la délibération budgétaire modificative.

13. Affiliation au centre de remboursement du chèque emploi service universel.

Délibération.

Le Conseil municipal décide d'adhérer au centre de remboursement du chèque emploi service universel.

Vie associative et culturelle

14. Reversement de la subvention de la communauté de communes Loches Sud Touraine à l'entente des clubs de football du pays montrésorois.

La communauté de communes Loches Sud Touraine verse tous les ans aux communes de l'ancien canton de Montrésor une subvention de 993, 29 € par collectivité à destination de l'ECF Pays Montrésorois, à charge pour les communes de reverser cette subvention à l'Entente Cantonale de Football.

Délibération.

Le Conseil municipal décide le reversement de la subvention intercommunale d'un montant de 993, 29 € à l'ECF du Pays Montrésorois.

15. Réalisation du projet terrecole.

M. le Maire rappelle que l'association des maires de l'ancien canton de Montrésor a candidaté et a été retenue pour l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour le 4^{ème} programme d'investissement d'avenir « innovation dans la forme scolaire ». Ce projet baptisé TERRECOLE concerne les 3 RPI du Montrésorois et sera doté d'un budget de 4 000 000 €, soit 2 000 000 € par l'Etat, 1 500 000 € par les collectivités territoriales et le Comptoir des entrepreneurs et 500 000 € par les 11 communes concernées, le tout sur 5 ans. Tous les conseils municipaux ont été informés du projet au cours de ces dernières semaines. Le projet sera développé par ses associés au sein d'une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) afin de répondre à des enjeux d'attractivité, d'inclusion et de réussite au service du territoire éducatif rural du Montrésorois. Il permettra la mise en place et le développement d'activités de co – éducation centrées sur le parcours de l'enfant depuis ses 1 000 premiers jours jusqu'à son orientation en sortie du collège. Les 11 communes seront partenaires du projet et s'engagent à verser à son budget 500 000 € sur 5 ans qui seront apportés au prorata du nombre d'habitants.

Délibération.

Le Conseil municipal,

- Accepte l'engagement de la commune comme partenaire du projet Terrecole au sein de la SCIC ;
- Prend en compte la participation financière comme indiqué ci – dessus ;
- Autorise M. le Maire à signer tous documents en rapport avec ce dossier ;
- Le désigne comme représentant de la commune au sein de la SCIC en formation.

16. Demande de local communal pour une chorale.

Les conseillers acceptent de réserver le local 51, Grande Rue à la chorale le vendredi soir après la garderie.

17. Vœux du Maire.

Ils se dérouleront le samedi 14 janvier 2023 à 17h00 à la cantine du collège, sous réserve de la disponibilité de la salle.

Questions diverses

